

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Allain LE ROUX**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019 (accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 23 300 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1- accorder les subventions suivantes ;
- 2- signer la convention et les avenants suivants à intervenir.

1) Subventions de développement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 13 500 € :

- 3 500 € à l'association Quimper Orientation selon convention pour la gestion de l'entretien des postes semi permanents de course d'orientation dans les différents bois.
- 5 000 € à l'association Quimper Kerfeunteun Section Féminine pour soutenir le développement du football féminin.

- 5 000 € à l'association Espoir Basket Quimper Cornouaille pour le soutien à l'équipe féminine de basket évoluant en championnat de Nationale 3.

2) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 3 800 € :

- 300 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation du 24^{ème} Kemper Vallée le 16 juin 2019 à Quimper.
- 500 € à l'association Quimper Passion Streetball pour la participation à l'organisation du Kemp'Ball vol.3 le 16 juin 2019 à la Halle des Sports de Penhars à Quimper.
- 1 000 € à l'association Ergué Quimper Handball pour la participation à l'organisation du challenge Caraty le 16 août 2019 à la Halle des Sports de Penhars.
- 1 000 € à l'association Tennis Compétition Quimper pour la participation à l'organisation du Tournoi « Trophée de Cornouaille » du 12 juillet au 22 juillet 2019 aux tennis municipaux de Creac'h Gwen.
- 1 000 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet pour la participation à l'organisation du Championnat de France et coupe de France de difficultés jeunes et séniors à la HDSP juin 2019.

3) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 6 000 € :

- 1 500 € à l'association Quimper Volley pour la participation à l'achat de matériel de musculation.
- 4 500 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation au renouvellement de plateaux de tennis de table.